

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 523

présenté par
M. Bony

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions visant à faire porter le projet de réforme des retraites aux seuls travailleurs n'est pas juste.

Elles visent en effet non seulement à repousser l'âge de départ de 2 ans, mais également à accélérer la réforme dite « Touraine ».

Ces dispositions sont d'autant plus injustes qu'elles vont frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, mais aussi celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

D'autres moyens de financement existent pour alimenter les recettes de la branche retraite (limitation des exonérations de cotisations patronales, réduction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, amélioration du taux d'emploi des séniors, etc.).